

Énoncé de politique de placement

Fonds ProjetRetraite à revenu garanti Manuvie

Objectif de placement

Le fonds vise à préserver le capital et à procurer un revenu régulier.

Stratégie de placement

Ce fonds investit dans le Fonds de revenu garanti Manuvie, lequel est composé, entre autres, de fonds en gestion commune. Le Fonds de revenu garanti Manuvie détient principalement des fonds qui investissent dans des titres de créance d'État et de sociétés (les « fonds sous-jacents »).

Le fonds utilise un processus de répartition stratégique de l'actif pour atteindre l'objectif de placement fondamental. Le conseiller en valeurs et le sous-conseiller en valeurs :

- répartissent les actifs entre les fonds sous-jacents pour atteindre l'objectif de placement;
- rééquilibrent l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents, au besoin;
- veillent à ce que chaque conseiller ou sous-conseiller en valeurs du Fonds de revenu garanti Manuvie et de chaque fonds sous-jacent respecte l'objectif de placement.

Le fonds investit principalement son actif dans différents fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents peuvent ou non être gérés par nous. La liste des fonds sous-jacents et le pourcentage de participation dans chacun d'eux pourraient changer de temps à autre sans préavis, à la discrétion du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs.

Nous nous réservons le droit de modifier la répartition cible et de supprimer, de remplacer ou d'ajouter des fonds internes ou externes, selon le cas, pour favoriser l'atteinte des objectifs de placement du fonds.

Risques

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, des fonds en gestion commune ou d'autres fonds de placement sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Lorsqu'un fonds distinct investit dans plus d'un placement, il est exposé aux risques associés à chaque placement sous-jacent. Pour obtenir des précisions sur les risques associés à l'investissement dans les fonds distincts, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que vous n'avez pas été en mesure de régler avec nous, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccrra.org.